



**DECISION N° 089/UDPS/PN/010 DU 26 AVRIL 2010 PORTANT
REVOCAION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE L'UDPS A
L'EXTERIEUR.**

Le Président National de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS ;

Vu les statuts de l'UDPS tels que modifiés et complétés à ce jour, spécialement en leurs articles 25, 26, 71 et 72;

Vu la décision N° DN/UDPS/001/96 du 19 juillet 1996 portant règlement intérieur de l'UDPS, spécialement en ses articles 108 tirets 3, 5, 7 et 9, 109 et 110 ;

Vu la décision N° 0014/UDPS/PN/SNRE/MNM/99 du 16 Janvier 1999 portant organisation des représentations de l'UDPS extérieure spécialement en ses articles 1, 3 et 5;

Vu la note explicative N° UDPS/PN/Ex./026/00 du 14 décembre 2000 sur le mode de désignation du Représentant et/ou du Représentant adjoint de l'UDPS à l'extérieur;

Vu la décision 058/UDPS/PN/MTN/06 du 06 septembre 2006 portant nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant-adjoint de l'UDPS aux Etats-Unis et auprès des Nations-Unies ;

Vu la décision N° 009/UDPS/SNRE/SG/09 du 15 juin 2009 portant suspension d'un Représentant de l'UDPS à l'extérieur ;

Après examen approfondi et circonstancié du dossier du concerné;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétariat National,



DECIDE :

Article 1 : Est révoqué de ses fonctions de Représentant Titulaire de l'UDPS aux Etats-Unis d'Amérique, **Monsieur Jacques MATANDA MA MBOYO.**

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 3 : Le Secrétaire National aux Relations Extérieures est chargé de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.



Fait à Bruxelles le 26 Avril 2010.

TSHISEKEDI WA MULUMBA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Tshisekedi", is written over a faint circular stamp.

PRESIDENT NATIONAL